

mettre à l'exécutif de régler les nombreuses questions qui se présentent dans la vacance.

Suivant l'ordre de l'association, aussitôt après la dernière assemblée, j'ai fait imprimer pour distribution 500 copies de la constitution et des règlements adoptés. J'ai trouvé que ce nombre était insuffisant, car je n'ai pu satisfaire plusieurs demandes que l'on m'a faites.

Une matière d'une grande importance pour cette association et que nous n'avons pas pu contrôler l'an dernier, c'est que les candidats rejetés ont pu, dans certains cas, se procurer des marchandises dans les Etats de New-York et du Michigan. J'ai souvent regretté, depuis notre dernière assemblée, que l'association ne se soit pas unie à l'Association Nationale lorsqu'il en a été question l'an dernier, et comme une telle union est le seul moyen efficace d'empêcher les candidats refusés d'obtenir des marchandises à l'étranger, j'espère que l'association, à cette assemblée, ne différera pas davantage la prise d'une mesure importante et réellement nécessaire, mais qu'elle se joindra à cette institution immédiatement, et qu'elle élira un député à la convention nationale qui doit se tenir en octobre. Il faudra pour cela une taxe *per capita* de 25 centins, et bien que ceci devra s'élever à une somme de \$70, nous ne pouvons remettre la question à plus tard. Quelques-uns de nos fabricants se plaignent déjà que les nouveaux entrepreneurs font leurs achats en dehors de la province.

J'ai reçu plusieurs lettres de Montréal demandant l'admission des entrepreneurs de cette cité dans l'association. Comme l'arrangement conclu avec les fabricants d'Ontario en avril dernier ne s'étend pas à la province de Québec, et que nous ne pourrions pas (si cela devenait nécessaire) donner aux entrepreneurs de cette province la même protection qu'à ceux de l'Ontario, après en avoir conféré avec le président, nous avons décidé de remettre l'affaire à cette assemblée. Les membres de la profession à Montréal ont été invités à nous rencontrer ici et à prendre part aux délibérations. J'espère que plusieurs d'entre eux sont présents. Je pense que ce qu'il y aurait de mieux pour eux serait de former une association pour la province de Québec ou la cité de Montréal, et de prendre avec les fabricants le même arrangement que nous avons ici, car si cette association les admettait, les membres deviendraient si nombreux que les officiers se trouveraient avoir beaucoup plus d'ouvrage qu'ils ne le désireraient, et que le secrétaire, s'il voulait s'acquitter convenablement de ses devoirs, devrait lui donner plus de temps que ne peut en épargner aucune personne dans les affaires.

Les travaux du secrétaire d'une association de ce genre ont excédé de beaucoup, l'an dernier, l'idée que je m'en étais faite lorsque j'ai été élu. L'année a été une année de travail pour moi. L'ouvrage était considérable et devait être fait nécessairement. J'ai écrit et reçu plusieurs centaines de lettres, et j'ai préparé une liste de nos membres, jusqu'à ce jour; comme nous entrons maintenant dans notre seconde année, il faudra que mon successeur ouvre un compte au grand-livre pour chaque membre, afin que les comptes soient tenus d'une manière systématique et qu'on puisse voir facilement comment chacun se trouve quant aux redevances. J'ai reçu beaucoup de lettres d'entrepreneurs ne faisant pas partie de l'association, me demandant des renseignements sur l'organisation; j'ai invariablement répondu, envoyant en même temps une copie de nos règlements tant que j'en ai eu à ma disposition, et je suis heureux de dire, qu'à peu d'exception près, ceux qui n'ont écrit ont demandé à être admis, et sont maintenant membres.

Je pense que nous pouvons dire à présent que l'Association des Entrepreneurs de pompes funèbres d'Ontario est une institution bien assise, car dans le court espace de quatorze mois, nous avons pu couvrir notre rôle des noms de deux cent quatre-vingt-quatorze membres; résultat que ne peut égaler, je crois, aucune association aux Etats Unis, et qui prouve que cette ligue a suppléé à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps, et qu'elle ne s'arrêtera pas à cette phase de son existence, mais continuera à se développer jusqu'à ce que la profession ne soit plus une profession de nom seulement, mais de fait, et reconnue comme telle par le public.

Nous avons maintenant dans l'association la majorité des entrepreneurs de l'Ontario, et parmi eux presque tous les plus influents; suivant moi, il est à peu près temps que l'honoraire d'admission des nouveaux entrepreneurs soit élevé à une plus